



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-462

Ottawa, le 13 septembre 2005

Fairchild Radio Group Ltd.
Toronto (Ontario)

Demande 2005-0902-8

Délai de mise en exploitation

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Fairchild Radio Group Ltd., afin de proroger la date de mise en exploitation de l'entreprise de radio numérique de transition CHKT-DR-2 Toronto, autorisée par *Entreprise de radio numérique de transition à Toronto*, décision de radiodiffusion CRTC 2003-587, 20 novembre 2003.
2. La licence de cette entreprise ne sera émise que lorsque la requérante aura informé le Conseil par écrit qu'elle est prête à en commencer l'exploitation. L'entreprise doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, au plus tard le 31 août 2006.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>